



SE-UNSA REIMS
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
ac-reims@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/reims/>



SE-UNSA REIMS - Flash du 10 février 2011

Merci d'afficher le flash en salle des profs (utilisez le format .pdf joint) ou transférez-le

Au sommaire :

- 1/ Billet d'humeur : Dis-moi comment tu parles, je te dirai qui tu es...
- 2/ Les enseignants de STI ont droit au respect ! Le SE-UNSA REIMS écrit au Recteur
- 3/ Négociations Non-Titulaires : Le SE-UNSA exige des mesures concrètes
- 4/ CTP Ministériel du 8 février : le SE-UNSA tacle le ministère !
- 5/ Formation des enseignants : analyses et propositions de l'UNSA-Education.
- 6/ L'Education nationale, ce n'est pas que des enseignants !
- 7/ L'UNSA, un syndicalisme qui progresse... qui s'engage... qui réfléchit...

1/ Dis-moi comment tu parles, je te dirai qui tu es...

Excédé par le style oral du Président, un député PS a interpellé le ministre de l'Éducation nationale dès le 16 février 2010, via une question écrite. Il s'y s'étonnait des «difficultés à pratiquer la langue française» que semble éprouver le chef de l'Etat et s'enquérât des «dispositions» que comptait prendre le ministre pour permettre à Nicolas Sarkozy «de s'exprimer au niveau de dignité et de correction qu'exige sa fonction».

Tout le monde a bien évidemment à l'esprit le "casse-toi pauvre con" qui lui échappa lors du salon de l'agriculture, mais parmi ses envolées lyriques, il en est d'autres....encore plus révélatrices, tant dans le fond que dans la forme, de la haute estime dans laquelle le président tient les études supérieures et la langue du pays qu'il dirige.

Ainsi, le 17 mars 2009, lors d'un discours devant des ouvriers d'Alstom, dans le Doubs, Nicolas Sarkozy avait déclaré à propos des études des élites : "On se demande c'est à quoi ça leur a servi toutes ces années".

Il a fallu 11 mois au ministre de l'Éducation nationale pour répondre au député dans une lettre où Luc Chatel tente de défendre le langage présidentiel.

Si le ministre juge d'abord qu'il y a "évidemment des questions plus importantes", il évoque un parler "clair et vrai", qui refuse le "style amphigourique et les circonvolutions syntaxiques qui perdent l'auditeur et le citoyen". "Juger de son expression en puriste, c'est donc non seulement lui tenter un injuste procès, mais aussi ignorer son sens de la proximité", poursuit Luc Chatel.

Que ce soit le ministre de l'éducation nationale qui vienne ainsi excuser un langage trop souvent fautif me paraît particulièrement grave à plusieurs titres.

En tant qu'enseignant tout d'abord, j'ai toujours eu la faiblesse de croire que mon rôle consistait à élever le niveau intellectuel et langagier des élèves qui me sont confiés et non de m'abaisser au leur en employant un langage relâché. Si je suis le raisonnement du ministre de l'éducation nationale, je devrais donc maintenant faire cours en verlan et, pourquoi pas, corriger les devoirs de mes élèves en leur envoyant des textos sur leurs portables : « Kevin t'a 10 fôt a ta dik t fo fer + atension, »

En tant que citoyen ensuite, je trouve insultant qu'un président s'adresse à son peuple avec une vulgarité de langage qui laisse croire que le peuple ne peut comprendre un langage correct. Comme l'analyse le linguiste, Alain Bentolila :

« Nicolas Sarkozy emprunte à l'autre le registre qu'il croit être le sien. »

Superbe mépris d'un élu envers le peuple qui l'a porté au pouvoir. Il est pourtant possible de parler de manière simple et compréhensible, donc non « amphigourique », mais sans massacrer la syntaxe, ni puiser dans un registre de langue familier et qui n'a même pas l'excuse de l'humour des dialogues à la Michel Audiard, voire malgré l'homonymie des personnages, de celui des «Récés du p'tit Nicolas ».

Si Luc Chatel, ancien DRH de chez l'Oréal, me demandait pourquoi je trouve nécessaire que Nicolas Sarkozy s'adresse à moi, citoyen français, dans un langage qui respecte ma langue maternelle, j'aurais bien envie de lui répondre : « Parce que je le vau bien ! »

Philippe Garet

2/ Les enseignants de STI ont droit au respect : Le SE-UNSA REIMS écrit au Recteur

La réforme de la série STI devenue STI2D impose un important plan de formation des personnels. Dans les académies la mise en place de ce plan se traduit par des pratiques inacceptables : décisions opaques, surcharge de travail pour les collègues, incertitudes pour l'avenir...

Au niveau national, le SE-UNSA est intervenu après du ministère pour dénoncer ces faits et exiger un cadrage national. Suite à nos demandes, la Direction générale des ressources humaines vient d'adresser un courrier aux recteurs pour préconiser des « bonnes pratiques »

- en matière de transparence et d'information des collègues sur les modalités du plan de formation et sur les possibilités de reconversion ;
- en matière de gestion de la carte scolaire avec en particulier la possibilité de maintenir les collègues en surnombre dans les établissements plutôt que des les affecter sur les ZR ;
- en matière de dialogue social, conformément aux engagements pris devant le Conseil Supérieur de l'Education sur l'information régulière des organisations syndicales.

Pour le SE-UNSA, ces préconisations sont de nature à améliorer la situation. Reste maintenant à les faire entrer dans les faits.

Au niveau académique, le SE-UNSA a écrit au Recteur pour s'assurer de l'application des préconisations du ministère et lui demander de réunir au plus vite les organisations syndicales sur ce sujet. Les enseignants de STI ont droit au respect, le SE-UNSA est déterminé à les défendre.

- Lire la lettre au Recteur : <http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article384>

3/ Négociations Non titulaires : le SE-UNSA exige des mesures concrètes

L'avenir des personnels non titulaires est en discussion, l'enjeu est important.

Quoi de neuf à la table des négociations ?

Pour le SE-UNSA, les propositions sont pour le moment insuffisantes car elles ne prévoient pas de réel plan de titularisation. **Tout comme M.Sarkozy, M.Tron semble confondre titularisation et CDisation !**

Nous contestons la volonté gouvernementale d'instaurer une « sous-Fonction publique » avec le développement des contrats et du Cdi en lieu et place d'un plan de titularisation. Certes le Cdi peut être la solution pour certains contractuels (pas de corps correspondants, pas de concours...) mais ceci ne peut être un mode systématique de recrutement, particulièrement sur les emplois permanents de l'Etat.

Quelques avancées intéressantes cependant :

- Les vacances devraient disparaître à la rentrée 2011, les personnels seraient directement sous contrat.
- Les agents contractuels pourront s'inscrire aux concours professionnels qui s'appuieront sur la RAEP (*reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle*). Le SE-UNSA se réjouit que l'Education nationale mette enfin en place ce dispositif créé depuis 2007 !
- Sur la première version du document d'orientation, ces concours étaient réservés aux agents en Cdi. **Après intervention des organisations syndicales, ils seront aussi ouverts aux agents en Cdd sous certaines conditions d'ancienneté qui restent encore à définir.** Mais le gouvernement n'entend ouvrir ces concours spécifiques que **sur trois ans**, ce qui est très insuffisant pour l'Unsa, compte tenu du nombre de contractuels actuellement sur ces emplois

Les attentes des agents non titulaires sont très fortes. Le SE-UNSA exigera des mesures concrètes dans le projet de loi que le gouvernement présentera au printemps 2011. > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article2967>

4/ Comité Technique Paritaire Ministériel du 8 février : le SE-UNSA tacle le ministère !

Le SE-Unsa, lors du CTPM du 8 février, a porté la voix des enseignants pour témoigner de leur exaspération et exiger qu'ils soient écoutés et respectés.



Nous avons dénoncé la politique aveugle des suppressions massives d'emplois qui auront des effets immédiats sur les effectifs des classes dans les écoles, les collèges et les lycées, sur la scolarisation des enfants de deux et trois ans, sur la prise en charge des élèves en difficulté mais aussi sur le fonctionnement des services ou encore sur l'offre d'enseignement...

Pour le SE-Unsa, le gouvernement fait le choix de la régression. Il le fait aussi en torpillant la formation initiale des enseignants dont on mesure les effets néfastes à travers le découragement des stagiaires et l'effondrement du recrutement. **Sur la carte scolaire, nous avons rappelé au ministère que nous soutiendrons toutes les initiatives d'action**, y compris les appels à la grève locaux, qui permettront de revenir sur des propositions injustes et néfastes. Nous nous impliquerons largement dans la construction d'une mobilisation de l'opinion publique qui trouvera son point d'orgue le 19 mars prochain lors de manifestations dans chaque académie.

- **Déclaration du SE-UNSA** = http://www.se-unsa.org/IMG/pdf/CTPM_110108_Intervention.pdf

5/ Formation des enseignants : analyses et propositions de l'UNSA-Education

La fédération UNSA Éducation et ses syndicats nationaux concernés par le dossier «formation»* ont fait l'analyse du dispositif de la maîtrise tel qu'il s'applique et présentent leurs propositions sur ce dossier essentiel pour le système éducatif.

Si l'attention s'est focalisée cette année sur la très difficile situation des enseignants stagiaires, on ne saurait se borner à *aménager* celle-ci sans traiter les questions de fond, y compris la place du concours, la conception de la formation dans une continuité (du cycle licence aux premières années d'exercice) avec l'objectif d'une réelle formation professionnelle préparant à toutes les dimensions du métier d'enseignant ou de CPE.

Ce premier document ne prétend pas être complet. L'UNSA Éducation met d'ailleurs ses propositions en débat, avec le souci de ne pas se condamner de condamner la réforme en cours sans faire de propositions opératoires.

Propositions (20 pages, format PDF) sur la [page «Documents»](#) du site.

Tract fédéral : http://formerdesenseignants.files.wordpress.com/2011/02/2011-02-02_tract-fede.pdf

6/ L'Education nationale, ce n'est pas que des enseignants !



Lire notamment un communiqué du SNIES-UNSA (infirmières scolaires) :
Monsieur Chatel, les infirmier(e)s de votre ministère sont de vrais infirmier(e)s

- <http://unsa-education-marne.over-blog.org/article-m-chatel-les-infirmiers-de-votre-ministere-sont-de-vrais-infirmiers-66717345.html>

Motion du SNPDEN-UNSA (Chef d'établissement) suite à leur AG académique du 2 février à Reims



- <http://unsa-education-marne.over-blog.org/article-snden-unsa-motion-66549681.html>

7/ L'UNSA un syndicalisme qui progresse..., qui s'engage... , qui réfléchit...

L'UNSA qui progresse > L'UNSA perce dans les transports de fonds

<http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-l-uns-a-perce-dans-les-transports-de-fonds-66788749.html>

L'UNSA qui s'engage > Justice : l'UNSA et ses syndicats dans le combat

<http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-justice-l-uns-a-et-ses-syndicats-dans-le-combat-66853637.html>

L'UNSA qui réfléchit > Dépendance : le débat est ouvert

<http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-dependance-le-debat-est-ouvert-66769035.html>



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

<http://www.se-uns-a.org>

Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-uns-a.org/reims/spip.php?article109>

Pour vous désinscrire de la lettre électronique, envoyez un mail en retour